

Décision 04-D-22 du 21 juin 2004

relative à la saisine de l'Association française des opérateurs privés en télécommunications (AFOPT) et de l'Association des opérateurs de services de télécommunications (AOST) portant sur la commercialisation par France Télécom du tarif promotionnel "Primaliste longue distance"

Posted on: 02 juillet 2004 | Secteur(s) :

TÉLÉCOMS

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine

L'Association française des opérateurs privés de télécommunications (AFOPT),
L'Association des opérateurs de services de télécommunications (AOST)

Dispositif(s)

Pratique non établie

Entreprise(s) concernée(s)

France Télécom

Lire

le texte intégral de la décision

117.11 Ko